

Protéger nos petits enfants : une priorité pour les Hauts-de-Seine



La politique de **Protection maternelle et infantile (PMI)** est une des compétences du Conseil général. L'objectif est de veiller au bon développement des enfants jusqu'à 6 ans et de prévenir les problématiques médico-sociales des futures et jeunes mamans.

Cette politique s'inscrit en complémentarité avec les missions des autres acteurs de santé : hôpitaux, professionnels libéraux, centres de santé, agence régionale de santé et caisse primaire d'assurance-maladie.

Afin de satisfaire ces missions, la loi impose aux départements un certain nombre d'obligations de consultations et de recrutement de professionnels de santé /

- Organiser des **consultations prénatales et de planification** à raison de 16 demi-journées par semaine pour 100 000 habitants. *Le Conseil général des Hauts-de-Seine en assure plus : 25 demi-journées par semaine.*
- Organiser des **consultations pour les enfants de moins de 6 ans**, à raison d'une demi-journée par semaine pour 200 enfants. *Le Conseil général en assure deux fois plus à raison de 2 demi-journées par semaine.*

(Sur les communes de Villeneuve la Garenne et Gennevilliers, le Conseil général réalise même plus du double de consultations que le nombre imposé par la loi).

- Se doter d'une **puéricultrice (ou à défaut d'une infirmière)** pour 250 naissances : le Conseil général est doté de 152 puéricultrices et/ou infirmières pour 25 000 naissances, soit 1 pour 165 naissances, *50 % de plus* que l'obligation réglementaire.
- Se doter d'une **sage-femme** pour 1 500 naissances : 21 sages-femmes dans les Hauts-de-Seine, soit *20 % de plus* que ce qu'exige la loi.

En moyenne, il y a **un centre de PMI à 900 m de chez soi**.

Le département compte 72 centres de PMI dont 55 sont départementaux et 17 conventionnés avec des hôpitaux ou autres centres de santé.

Voir la [liste complète des centres de PMI](http://www.hauts-de-seine.net/solidarites/maternite-petite-enfance/petite-enfance-le-suivi-en-pmi/les-adresses-des-centres-de-protection-maternelle-et-infantile/) ^[1]: <http://www.hauts-de-seine.net/solidarites/maternite-petite-enfance/petite-enfance-le-suivi-en-pmi/les-adresses-des-centres-de-protection-maternelle-et-infantile/>

[1]

L'action et les moyens du Conseil général dans ce domaine sont comparables à ceux des autres départements d'Ile-de-France mais ses résultats sont bien supérieurs : ainsi le taux de mortalité infantile est de 3,3 pour mille dans les Hauts-de-Seine, il est inférieur aux moyennes régionale (3,7) et nationale (3,6).

La politique de protection maternelle et infantile est une véritable priorité pour le Conseil général des Hauts-de-Seine. C'est la raison pour laquelle il a entrepris depuis 3 ans un projet d'ampleur au sein des services de PMI afin de toujours mieux s'adapter aux évolutions de la société et de mieux protéger les personnes les plus vulnérables.

En 5 ans, le **budget** de fonctionnement annuel qui lui est consacré est passé de 44,9 millions € en 2008 à **54,4 millions € en 2013 (+ 21 %)**

Tags:

[enfance](#) [2]

[PMI](#) [3]

[Hauts-de-Seine](#) [4]

categories:

[Hauts-de-Seine](#) [5]

[Tweet](#) [6]

Sunday, 15 September 2013

Source URL (retrieved on 04/10/2020 - 21:47): <http://www.patrickdevedjian.fr/prot%C3%A9ger-nos-petits-enfants-une-priorit%C3%A9-pour-les-hauts-de-seine/455>

Links:

[1] <http://www.hauts-de-seine.net/solidarites/maternite-petite-enfance/petite-enfance-le-suivi-en-pmi/les-adresses-des-centres-de-protection-maternelle-et-infantile/>

[2] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/enfance>

[3] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/pmi>

[4] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/hauts-de-seine>

[5] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/hauts-de-seine>

[6] <http://twitter.com/share>